



Notre objectif : un enseignement efficace de la lecture pour tous les enfants !

Rejoignez-nous !



Charte du collectif Permis de lire !

Objectif général

En France, **40% des enfants scolarisés ont des difficultés importantes pour lire et écrire à l'issue de l'école primaire**. Ces difficultés conditionnent leur avenir scolaire, leur bien-être et leur intégration dans la société.

Afin de réduire de manière effective le nombre d'enfants en difficulté dans cet apprentissage, le collectif **Permis de lire!** se donne pour objectif général d'obtenir que **tout élève scolarisé en France bénéficie à court terme d'un enseignement efficace de la lecture en français**.

Les propositions du collectif

La langue française est fondée sur un système alphabétique qui exige un **enseignement explicite des correspondances entre les lettres et les sons**.

De ce fait, et au vu de l'expérience de nombreux enseignants et spécialistes des apprentissages, **un « enseignement efficace de la lecture » est une pratique pédagogique qui :**

- 1** -> enseigne simultanément la lecture et l'écriture, par combinaison de lettres pour lire ou former des syllabes, et combinaison de syllabes pour lire ou former des mots, **en faisant découvrir de manière explicite et dès le début de l'apprentissage les correspondances «lettres/sons»**, selon une progression rigoureuse et complète allant des sons simples aux sons complexes.
- 2** -> **ne confronte à aucun moment l'élève à des mots qui feraient appel à des correspondances lettres/sons qu'il n'a pas encore apprises**, type d'exercice fréquent dans les méthodes dites globales, semi-globales, mixtes ou encore intégratives.
- 3** -> **entraîne à la lecture courante et signifiante**, en faisant lire de nombreux textes à voix haute, s'assurant alors de la qualité de la lecture et de la compréhension de l'enfant.



Valeurs

Dans son action, le collectif s'attache au respect des valeurs suivantes :

Équité

Les enfants n'arrivent pas tous au CP avec la même maturité, ni avec les mêmes connaissances. La richesse de leur environnement et les soutiens familiaux ne sont pas identiques. **Respecter l'équité, c'est veiller à ce que chaque enfant puisse recevoir, quelle que soit sa situation, un enseignement de la lecture efficace et personnalisé, en adaptant les moyens à mettre en œuvre aux besoins réels.**



Responsabilité

Les parents, les enseignants et les pouvoirs publics partagent la responsabilité de faire accéder chaque enfant à la lecture.

L'enseignant doit expliquer aux parents ses pratiques pédagogiques pour qu'ils puissent le seconder et aider l'enfant à progresser. Les pouvoirs publics doivent veiller à l'efficacité de ces pratiques en évaluant la lecture des enfants et en aidant les enseignants à améliorer leurs résultats si besoin.



Liberté

Les professeurs d'école doivent recevoir une **formation spécifique incluant les dernières avancées dans l'enseignement de la lecture, car la liberté pédagogique ne peut s'exercer que de manière éclairée.** Les parents, quant à eux, doivent avoir **la liberté de choisir l'enseignement qui leur paraît le mieux adapté à leur enfant.**



Plan d'action

Les élections présidentielles étant un moment privilégié pour aborder des sujets d'intérêt général, le collectif *Permis de lire !* a été créé en vue des élections de 2012 afin d'**inciter les dirigeants politiques à adopter des mesures efficaces pour améliorer l'enseignement de la lecture en France.** Dans cette perspective, le collectif mettra en œuvre les actions suivantes :

- > Appel des associations à rejoindre le collectif
- > Désignation de parrains et marraines médiatiques afin de porter le message du collectif
- > Lancement d'une campagne de sensibilisation auprès du grand public
- > Lobbying auprès des élus (députés, maires...)
- > Proposition de mesures concrètes aux candidats de la présidentielle 2012

Le collectif demande à ses membres de mobiliser leurs forces et leur réseau afin de relayer ses propositions et d'obtenir le soutien du plus grand nombre.

Quels que soient les résultats obtenus, le collectif subsistera après l'élection présidentielle de 2012 tant que l'objectif général ne sera pas atteint.